



Association suisse des essais non destructifs

Demande d'inscription à d'examen selon
SN EN ISO 9712

Participant: Nom: Prénom: Rue / N°: CP / Lieu: Date de naissance: Tel. (Privat): Tel. (priver): N° d'identification ASEND: (si disponible)	Employeur: Enterprise: Personne de contact: Rue / N°: CP / Lieu: Tel.: E-Mail:
Membre de l'ASEND	☐ Membre unique ☐ Membre collectif ☐ non
Formation visité :	Centre de formation: Cours: du: au:
Inscription: Examen de qualification	Centre d'examen: du:
Facturation:	☐ Entreprise ☐ Privée
Confirmation	La signature ici réalisée confirme, 1. que l'expérience pratique minimale de 10 % d'après la directive ASEND, chapitre 5.3.1 est atteinte pour la participation au cours 2. qu'un test d'acuité visuelle en cours de validité (pas plus d'un an) et qu'un test d'acuité de couleur en cours de validité (pas plus de 5 ans) d'après la directive ASEND, chapitre 5.1 est disponible et sera présente à l'examen. 3. que le règlement de l'examen SGZP (voir page 2) soit pris en compte et sera respecté Les preuves pertinentes peuvent être demandées à l'organisme de certification.
Demandeur: Lieu / Date: Signature:	Employeur: ou tuteur (selon la directive SGZP, point 1.6) Lieu / Date: Signature:

Ce formulaire doit être envoyé au centre d'examen.

Erstellung / Revision		Prüfung und Freigabe		Dokument Nr.:	SGZP-Form-001-f
Datum:	11.04.2025	Datum:	01.05.2025	Revisions Nr.:	4
Durch:	R. Klieber	Durch:	Vorstand	Seite:	1 von 2



Règlement de l'examen ASEND:

- Si le candidat ne se sent pas suffisamment en forme pour passer l'examen, il doit en informer le centre d'examen avant l'examen. Dans ce cas, l'examen est considéré comme non passé
- Aucun appareil mobile (téléphone, montre intelligente, lunettes intelligentes, SMS et photo) n'est autorisé. Tous les appareils doivent être éteints et rangés
- L'examen est un travail individuel. Copier ou demander des renseignements à d'autres candidats à l'examen, etc. ne sont pas autorisés
- Les crayons à papier ou les stylos à bille à encre rouge ne sont autorisés
- Aucune aide non autorisée n'est permise
- Aides autorisées pendant l'examen:
 - Examen général: aucun document n'est autorisé
 - Examen spécifique: Les documents suivants sont autorisés:
 - RT, UT, ET et VTW: normes, calculatrice, recueil de formules
 - PT, MT et VT: aucun
(pour les documents EN 4179 conformément aux prescriptions du responsable niveau 3)
 - Examen pratique: selon le sujet (par exemple normes, calculatrice)
(pour les documents EN 4179 conformément aux prescriptions du responsable niveau 3)
 - Rédaction de procédure: selon le sujet (par exemple normes, calculatrice)
(uniquement niveaux 2 et 3)

Le non-respect du règlement de l'examen entraîne l'exclusion du candidat de tous les examens ASEND pendant une durée d'une année.

Autres dispositions:

- Si l'examen est réussi et qu'une demande de certification correspondante est faite, un certificat de l'ASEND sera délivré. Le certificat reste la propriété de l'ASEND et peut être retiré par celle-ci en cas d'utilisation frauduleuse (violation des règles de déontologie professionnelle).
- Si le candidat n'est pas d'accord avec le déroulement ou le résultat de l'examen, une "réclamation concernant le déroulement" ou une "réclamation concernant le résultat" peut être adressée par écrit au secrétariat de l'ASEND immédiatement après l'examen ou dans un délai de 30 jours après l'examen (SGZP QHB chapitre 10) par:
 - email à: office@sgzp.ch ou
 - courrier à: SGZP-ASEND, Association suisse des essais non destructifs, Richtistrasse 15, 8304 Wallisellen

La demande de réclamation doit être engagée par le candidat.

Erstellung / Revision		Prüfung und Freigabe		Dokument Nr.:	SGZP-Form-001-f
Datum:	11.04.2025	Datum:	01.05.2025	Revisions Nr.:	4
Durch:	R. Klieber	Durch:	Vorstand	Seite:	2 von 2